

Metz, le 14 avril 2020

Frontières allemandes fermées : le point sur les routes départementales

Le CORD 57 (Centre opérationnel des routes départementales de Moselle), dépendant du Département) continue d'assurer la surveillance des routes départementales, même en période de confinement. **Depuis le constat de diverses coupures sur les routes départementales au niveau des frontières allemandes, des patrouilles sont organisées pour connaître l'évolution des mesures.** Voici le point sur les frontières fermées par territoire :

Territoire de Thionville

- RD64G à LAUNSTROFF,
- RD 64 et 855 à WALDWISSE,
- RD 956 à NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE,
- RD 65 à GUERSTLING,
- RD 918 à HEINING-LES-BOUZONVILLE (Schrekling)

Territoire de Forbach/Saint-Avold :

- RD 954 à VILLING
- RD 55 à MERTEN
- RD 73 à CREUTZWALD
- RD 26A à CARLING
- RD 32 à SCHOENECK
- RD 32C à SPICHEREN

Territoire de Sarreguemines/Bitche :

- RD 82A à SARREGUEMINES
- RD 82 à BLIESBRUCK
- RD 34A à OBERGAILBACH
- RD 84 à ERCHING GUIDERKIRCH
- RD 85C à SCHWEYEN (Brenschelbach)
- RD 86 à WALSCHBRONN
- RD 86B à LIEDERSCHIEDT

Seules les frontières suivantes sont ouvertes mais avec barrages filtrants.

- RD 654 à APACH
- RD 118L à HEINING-LES-BOUZONVILLE
- RN33 à CREUTZWALD
- RD 31 à PETITE ROSSELLE
- RD 603 et A320 à SPICHEREN (Brème d'Or)
- RD 974 à FRAUENBERG
- RD 35A à SCHWEYEN

Plus d'informations sur le site www.inforoute57.fr

Le CORD veille jour et nuit sur les routes de Moselle

Conditions de circulation, accidents, incidents : rien n'échappe à ces 4 agents qui centralisent et recueillent les informations, coordonnent les interventions des équipes pour assurer la sécurité des routes. Le CORD 57 met également à jour le site [inforoute57.fr](http://www.inforoute57.fr) qui informe en temps réel les usagers de l'état des routes en Moselle, et également des chantiers engendrant des restrictions de circulation.

La Direction des routes départementales fait face aux urgences

5 agents par UTT assurent actuellement la veille et les interventions sur les routes en journée au besoin et 2 agents/UTT en dehors des heures de service et le week-end. La viabilité hivernale est terminée depuis le 16 mars mais des astreintes peuvent être mises en place si la situation le nécessite.